

PAR MESSAGER

Le 6 novembre 2007

Me Véronique Dubois
Secrétaire
Régie de l'énergie
800, Place Victoria, bureau 255
Montréal, Québec, H4Z 1A2

**OBJET : Suivi administratif – Décision D-2007-44
(Dispense)
Notre dossier : R000253 YF**

Yves Fréchette
Avocat

Hydro-Québec – Affaires juridiques
4^e étage
75, boul. René-Lévesque Ouest
Montréal (Québec) H2Z 1A4

Tél. : (514) 289-2211, poste 6925
Télec. : (514) 289-2007
C. élec. : frechette.yves@hydro.qc.ca

Chère consœur,

La présente donne suite à la décision D-2007-44 dans le dossier R-3629-2007.

Pour la période du 1^{er} juillet au 30 septembre 2007, vous trouverez ci-jointes la documentation et les informations suivantes, à savoir :

Transactions bilatérales

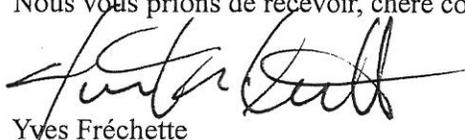
- Sommaire des transactions par fournisseur (document A)
- Liste des transactions (document B) - CONFIDENTIEL

Transactions sur bourse d'énergie

- Sommaire des transactions par bourse (document C)
- Liste des transactions (document D) - CONFIDENTIEL

À titre de rappel, la décision D-2007-44 de la Régie interdit la divulgation, la publication et la diffusion des informations des sections « Liste des transactions », soit les documents B et D et ce, pour une période de trois mois à compter de la date de chacun des suivis.

Nous vous prions de recevoir, chère consœur, l'expression de nos salutations distinguées.



Yves Fréchette

YF
PJ